



Achat d'une maison mais separation

Par **Alinev**, le **05/03/2020** à **08:56**

Bonjour,

Mon ex compagnon et moi, avons signé un compromis d'achat pour une maison, en vente longue sur 6 mois. Nous avons fait appel à un courtier. Aujourd'hui, séparé, le courtier devait commencer à prospecter pour que nous obtenons notre prêt et que nous signons fin mars.

Je voudrais savoir, car on nous réclame les 10 % et les pénalités, mais notre situation financière a changé ?

J'espère avoir été assez précise quand à ma situation pour que vous puissiez me répondre.

Je vous remercie par avance.

Par **Visiteur**, le **05/03/2020** à **09:16**

Bonjour

Quelles clauses suspensives aviez vous prévues ?

Par **Tisuisse**, le **05/03/2020** à **09:19**

Bonjour,

Vous parlez de séparation, pas de divorce, donc vous n'êtes pas mariés donc vous n'êtes pas "conjoint". J'ai rectifié votre terme en conséquence pour une meilleure compréhension par nos juristes.

Vous avez signé, tous les 2, une promesse de vente que vous voulez dénoncer or, votre séparation n'est pas un cas de force majeure pour résilier, dénoncer, cette promesse. Vous allez donc bien perdre vos 10 %.

Voyez votre notaire pour trouver une solution rapide et voyez votre agence immobilière pour retrouver un autre acquéreur dans la foulée.

Par **Alinev**, le **05/03/2020** à **12:53**

En clause suspensive il y avait l'acceptation du credit immobilier.
Il me faut 3 refus de crédits bancaire ou un seul est suffisant?
Effectivement, nous ne sommes ni marié ni pacsé.
Je vous remercie.